



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2016

Règlement décrétant une taxe spéciale aux fins de payer à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette les coûts d'immobilisations inhérents à l'assainissement des eaux usées

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 559-2016, règlement décrétant une taxe spéciale aux fins de payer à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette les coûts d'immobilisations inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Ledit règlement 559-2016 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille seize.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA